

# Vos aides individuelles d'Action Sociale 2024





Ce guide est rédigé en **FALC**.



**FALC** veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.

Crédits pictogrammes : LAFS, Smashicons, Freepik, wanicon, Flat Icons, BZZRINCANTATION, juicy-fish, Iconjam Good Ware de flaticon.com

Ce document est rédigé et validé par  
l'atelier **FALC** de l'**ESAT Osea** d'Antonne  
de l'**Apei Périgueux**.



L'atelier **FALC** remercie le personnel de la **Caf**  
pour sa confiance et sa participation.

© Logo européen Facile à Lire: Inclusion Europe  
Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu)



# Sommaire

**Les aides individuelles d'Action Sociale** . . . . page 6

Adresses des « Points d'accueil **Caf** » . . . . . page 9

Horaires des « Points d'accueil **Caf** » . . . . . page 10

Les travailleurs sociaux . . . . . page 12

Prêts d'équipement . . . . . page 13

Aide au domicile des familles . . . . . page 26

Aides de dépannage . . . . . page 30

## **Habitat :**

Prêt légal . . . . . page 33

Prêt social . . . . . page 35

Prêt pour l'achat d'une caravane . . . . . page 37

# Sommaire

## Loisirs :

Activités culturelles et sportives . . . . .	page 39
BAFA - aide légale . . . . .	page 41
BAFA/BAFD - aide locale . . . . .	page 42
Notifications d'aides aux temps libres . . . . .	page 45
Accueil de loisirs sans hébergement ( <b>Alsh</b> ) . . .	page 48
Centres collectifs enfants . . . . .	page 49
Vacances en famille . . . . .	page 51

# Les aides individuelles d'Action Sociale

Pour avoir droit aux aides individuelles d'Action Sociale, vous devez :

- Etre adhérent au régime général de la **Sécurité Sociale**.  
Ne pas être adhérent à la **M.S.A** (**Mutuelle Sociale Agricole**)



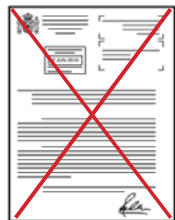
- **Avoir un enfant à charge** en fonction des règles de la **Caf**.  
**Avoir un enfant à charge**, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.  
La **Caf** c'est la **Caisse d'allocations familiales**.
- Recevoir une prestation de la **Caf**.
- Avoir un **Quotient Familial (QF)** qui ne dépasse pas **700 euros**.  
Cette somme (**700 euros**) n'est pas une somme d'argent que vous recevez.

Le **QF** est le résultat d'un mode de calcul qui prend en compte :

- vos ressources familiales d'il y a 2 ans.  
Par exemple : pour l'année 2024, ce sont vos ressources de l'année 2022.
- le nombre de personnes qui vivent chez vous.
- les prestations que vous recevez de la **Caf** tous les mois.

En cas de **surendettement**

Vos demandes de prêt seront refusées.



Un **surendettement** c'est quand une personne ne peut pas rembourser l'argent qu'elle doit.

## En cas de **séparation**

Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant peut bénéficier :

- de l'aide aux loisirs et aux vacances.
- du prêt d'équipement.
- du prêt à l'amélioration de l'habitat.
- de l'aide de dépannage  
pour l'achat de ménager/mobilier.

Ce parent doit :

- être adhérent au régime général  
de la **Sécurité Sociale**.
- avoir un **QF** qui ne dépasse pas **700 euros**.
- avoir son enfant déclaré à la **Caf** par l'autre parent.



# Les adresses des « Points d'accueil Caf »

## Caf de Périgueux

50 rue Claude Bernard  
24000 PÉRIGUEUX

## Caf de Bergerac

24 boulevard Victor Hugo  
24100 BERGERAC

## Pôle France Services

22 bis avenue Jean Moulin  
24700 MONTPON

## Pôle France Services

6 place Salvador Allende  
24200 SARLAT

## CIAS le Colombier

rue Stéphane Hessel  
24200 SARLAT

## Pôle France Services



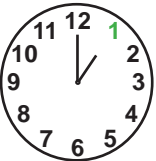
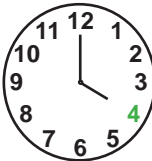
3 rue Amiral Augéy Dufresse  
24600 RIBERAC



Pour connaître vos droits, vous avez 4 points d'accueil :

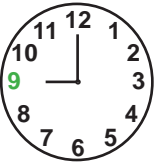



Point accueil de **Périgueux**

Vous pouvez venir du lundi au vendredi :

- **8h30**  **à 12h00** 
  - **13h00**  **à 16h00** 
- avec ou sans rendez-vous

Point d'accueil de **Bergerac**

Vous pouvez venir du lundi au vendredi :

- **9h00**  **à 12h00** 
  - **13h30**  **à 16h00** 
- avec ou sans rendez-vous

Point d'accueil de **Montpon**

Pour venir au point d'accueil de Montpon,  
vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de **Ribérac**

Pour venir au point d'accueil de Ribérac,  
vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de **Sarlat**  
Point d'accueil **CIAS Le Colombier**

Pour venir au point d'accueil de Sarlat ou  
au CIAS le Colombier, vous devez prendre un rendez-vous.

# Les travailleurs sociaux

Les **travailleurs sociaux** peuvent vous aider :

- à faire des projets de vacances en famille,
- dans les moments difficiles, comme le décès d'un enfant, une séparation...,
- lors de changements dans la famille comme une naissance ou quand vous perdez votre travail...

Les **travailleurs sociaux** sont des personnes qui aident les familles en difficulté.

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez être allocataire à la **Caf**.

Vous pouvez téléphoner aux travailleurs sociaux

à ce numéro : **05.53.02.52.02**



Vous pouvez venir aux « Points d'accueil Caf ».

Vous trouverez les adresses dans le livret (pages 9,10,11).

# Prêts d'équipement

Vous pouvez acheter des équipements :

- **Ménagers**
- **Mobiliers**
- **Informatique**
- **Puériculture**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.  
Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **300 euros**,  
vous remboursez **300 euros**.

# Prêts d'équipement

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt sur le site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Quand vous avez rempli votre dossier, vous devez l'envoyer à la :

**Caisse d'allocations familiales**

**Service Action Sociale**

**50 rue Claude Bernard**

**24 000 PÉRIGUEUX**



Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

### Articles ménagers

Lave-linge  
Sèche-linge



Réfrigérateur  
Congélateur



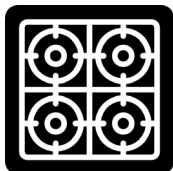
Lave-vaisselle



Four à  
micro-ondes



Plaque de cuisson/Four **ou**  
Gazinière  
**ou**  
Cuisinière



Aspirateur

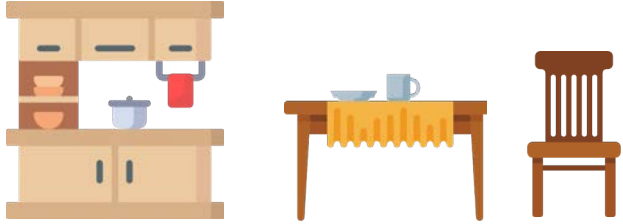


**L' aide est de 600 euros pour ces achats.**

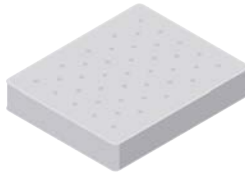


## Articles mobiliers

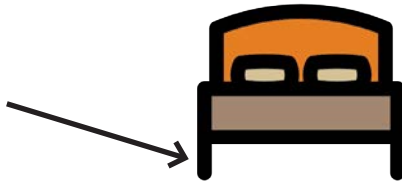
Buffet de cuisine  
Table, chaises



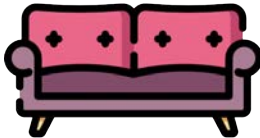
Sommier  
Matelas



Lit  
Pied de lit



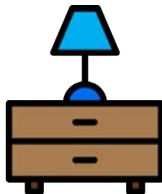
Canapé



Commode



Table de  
chevet



Bureau



L' aide est de 600 euros pour ces achats.



## Pour votre 1ère installation ou nouvelle installation

Vous pouvez choisir tous les articles des listes :

### Ménager ou Mobilier

Vous devez habiter dans votre premier logement depuis moins d'1 an.

Vous devez habiter dans votre nouveau logement après une séparation depuis moins d'1 an.

**ou**

Vous quittez un logement **meublé** pour vivre dans un logement non meublé (vide).

**Meublé** veut dire que le logement est déjà équipé.

Vous souhaitez devenir **sédentaire**.

**Sédentaire** veut dire que vous habitez dans un logement fixe.

Si votre dossier est accepté,

l'aide est de **2.300 euros** pour ces achats.

Le prix de chaque article ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.

Votre dossier est accepté.

Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision**



## Contrat de prêt



ALLOCATIONS FAMILIALES - DORDOGNE  
58 rue Charles Brasseur - 24011 PERIGUEUX CEDEX

**Offre préalable et Contrat de prêt**  
Aide de la CAF

N° Allocataire : \_\_\_\_\_ N° dossier : \_\_\_\_\_

**Entre les soussignés :**  
Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, agissant par délégation du Président du Conseil d'Administration

**et** Madame : \_\_\_\_\_ Monsieur : \_\_\_\_\_

Domiciles : \_\_\_\_\_

**EXEMPLE**

## Relevé de décision



Document à présenter au fournisseur

**EXEMPLE**

N° allocataire : \_\_\_\_\_

**NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DU FOURNISSEUR :**

Avant de délivrer les articles ci-dessous, vous devez avoir en votre possession, le contrat de prêt signé par le demandeur et son conjoint.  
L'aide vous sera payée lorsque vous aurez adressé à la CAF la facture et le contrat de prêt.  
En cas de non réception de ces documents dans un délai de deux mois à partir de la date indiquée ci-dessus, l'aide ne sera pas payée mais annulée (même si vous avez livré la marchandise).

- RELEVÉ DE DÉCISION -

<Traduction absente pour la valeur de la donnée TYPESPPOS>

- Aide accordée sous forme de : prêt
- Montant maximum de l'aide : 600 euros
- Article(s) concerné(s) par l'aide :

**Le prix de chaque article ci-dessous ne devra pas excéder 600 € TTC (dans le cas contraire, l'aide de la Caf ne sera pas versée) :**

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Montant du prêt**  
En date du 29/05/2018, il a été consenti aux bénéficiaires ci-dessus désignés, un prêt sans intérêt, d'un montant de 279,99 €, destiné à financer la demande suivante :  
➤ Aide à l'équipement ménager.

La Caisse d'Allocations Familiales se réserve le droit de réduire le montant du prêt en fonction des frais réellement engagés.  
Cette offre préalable est valable jusqu'au 29/07/2018.

**Article 2 : Modalité de versement du prêt**  
Le versement de ce prêt sera effectué au profit du ou des destinataires du paiement identifiés dans le dossier.

**Article 3 : Modalité de remboursement du prêt**  
Les bénéficiaires du prêt s'engagent conjointement et solidairement à rembourser la somme prêtée en :  
12 mensualités de 23,00 €  
et 1 mensualité de 3,99 €

Selon les modalités suivantes : **Retenue sur prestations**  
La première mensualité est exigible à compter du 2ème mois qui suit la date de versement du prêt.  
Les bénéficiaires du prêt conserveront le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie de leur dette.  
Dans le cas où cette retenue ne pourrait s'effectuer, les bénéficiaires du prêt s'engagent à régler chaque mensualité par un mode de paiement à leur convenance et ce, avant le 10 de chaque mois.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt**.

**L'aide financière sera versée directement au vendeur.**

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la Caf
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

- **Informatique**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **450 euros**,  
vous remboursez **450 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour  
demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt  
par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt  
sur le site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Quand vous avez rempli votre dossier,  
vous devez l'envoyer à la :

**Caisse d'allocations familiales**  
**Service Action Sociale**  
**50 rue Claude Bernard**  
**24 000 PÉRIGUEUX**

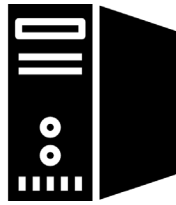


Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

## Équipements informatiques

### Ordinateur de bureau

Unité centrale



Ecran



Clavier



Souris



### Ordinateur portable



### Imprimante



### Tablette



Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision.**

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt.**

**L'aide financière sera versée directement au vendeur.**

L' aide est de **450 euros** pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

- **Puériculture**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **600 euros**,  
vous remboursez **600 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour  
demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt  
par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt  
sur le site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Quand vous avez rempli votre dossier,  
vous devez l'envoyer à la :

**Caisse d'allocations familiales**

**Service Action Sociale**

**50 rue Claude Bernard**

**24 000 PÉRIGUEUX**



Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

## Équipements de Puériculture

Chauffe-biberon



Cosy



Babyphone



Landau



Lit de bébé



Matelas



Porte-bébé



Poussette



**L' aide est de 600 euros pour ces achats.**

Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

## Équipements de Puériculture

Sac à langer



Siège auto



Stérilisateur



Table à langer



Transat



**L' aide est de 600 euros pour ces achats.**



Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision.**

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt.**

**L'aide financière sera versée directement au vendeur.**

L' aide est de **600 euros** pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **600 euros.**



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

## Quelle aide ?

La **Caf** peut vous aider à payer une personne à domicile :

- Un **T**echnicien de l'**I**ntervention **S**ociale et **F**amiliale (**TISF**)
- Un **A**uxiliaire de **V**ie **S**ociale (**AVS**)

## Quelles familles ?

Les familles qui reçoivent des prestations de la **Caf** et qui ont des difficultés pendant quelques temps.

Par exemple :

- une grossesse
- une naissance ou une adoption
- famille recomposée
- une séparation, un divorce
- le décès d'un enfant

- famille nombreuse
- l'accompagnement d'un parent seul pour la reprise d'un travail ou une formation professionnelle
- la maladie ou l'hospitalisation de courte durée d'un des parents ou d'un enfant
- la maladie ou l'hospitalisation de longue durée d'un des parents ou d'un enfant

Votre famille doit avoir au moins :

- un enfant à charge de moins de 12 ans
- un enfant à charge de moins de 16 ans

**(suivant la situation)**

**Comment faire ?**

Nous vous conseillons de prendre contact avec les associations de la Dordogne pour :

- avoir plus d'informations
- connaître les prix
- faire un dossier de prise en charge



**Udaf Dordogne**  
**2 bis cours Fénélon**  
**24000 PERIGUEUX**



**05 53 06 41 11**



**contact@udaf24.fr**

**ou**



**Techniciens de l'intervention Sociale et Familiale**  
**Auxiliaires Familiales**  
37, rue Blaise Pascal – 24100 BERGERAC  
☎ 05 53 57 58 98 ☏ Fax: 05 53 57 32 04  
Adresse mail : contact@afadbergerac.fr

**L'AFAD**



**05 53 57 58 98**



**contact@afadbergerac.fr**

## Combien coûte une aide à domicile ?

Chaque famille payera suivant :

- son **Quotient Familial (QF)**
- le prix à l'heure, donné par la **Caf**.

Quand vous faites votre déclaration d'impôts, vous pouvez :

- déclarer votre participation aux factures
- avoir un **crédit d'impôt**.

Un **crédit d'impôt** est une somme d'argent que vous pouvez déduire de la somme de vos impôts.

# Aides de dépannage

Les aides de dépannage sont :

- des prêts sans intérêt ou des **subventions**.

Une **subvention** c'est de l'argent que l'on vous donne pour un achat.



Vous recevez ces aides si vous êtes en difficulté financière pendant quelques temps.

Par exemple : pour payer une facture.

Le dossier doit être fait par un **travailleur social**.

Un **travailleur social** est une personne qui aide les familles en difficulté.



Il vous aide pour vos démarches administratives.

L'aide peut être versée soit à vous-même, soit à un **tiers**.

Un **tiers** peut être :

- un garage,
- l'école,
- l'assureur de votre maison ou de votre voiture,
- le fournisseur d'énergie (gaz, électricité).

L'aide au dépannage concerne :

- votre alimentation,
- un rééquilibrage budgétaire (vous n'avez plus d'argent sur votre compte bancaire),
- vos découverts à la banque (il vous manque de l'argent sur votre compte bancaire),
- votre assurance de voiture, de la maison...,
- vos dépenses pour l'école,
- vos dépenses pour le gaz, l'électricité...,
- vos loisirs et vacances,
- les réparations de votre voiture,
- vos achats de matériels ménagers, mobiliers et informatiques.

C'est **une commission** qui décide de vous accorder :

- un prêt,
- une subvention.

**Une commission** est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



# Habitat



Prêt légal ..... page 33

Prêt social ..... page 35

Prêt pour l'achat d'une caravane ..... page 37





## Prêt légal

Le prêt légal est un prêt avec intérêt de 1%.

Par exemple :

- vous empruntez la somme de **800 euros**
- vous remboursez la somme de **808 euros**

### Quel bénéficiaire ?

Les **bénéficiaires** sont les propriétaires ou les locataires.

Un **bénéficiaire** est une personne qui peut avoir le prêt.

Les travaux acceptés sont :

- les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple :

- refaire une salle de bain



Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

- les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple :

- une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de **1067.14 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Vous remboursez tous les mois

la somme de **29,94 euros**.



Vous pouvez téléphoner à votre **technicien conseil d'action sociale** pour avoir un dossier.

Numéro de téléphone : 05 53 02 51 00



## Prêt social

Le prêt social est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **8000 euros**,  
vous remboursez **8000 euros**.



Il peut être accordé **en plus** du prêt à **1067.14 euros**.

**Les bénéficiaires** sont les propriétaires de la maison.

**Un bénéficiaire** est une personne qui peut avoir le prêt.

Les bénéficiaires doivent habiter  
dans cette maison depuis au moins 2 ans.

Ils doivent remplir les **conditions générales**.

**Les conditions générales** sont expliquées  
au début de ce livret (pages 6, 7, 8).

Les travaux acceptés sont :

- les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple :

- refaire une salle de bain



Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

- les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple :

- une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de **8000 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

## Prêt pour l'achat d'une caravane

Le prêt caravane est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **8000 euros**,  
vous remboursez **8000 euros**.

Pour changer de caravane, elle doit être :

- en mauvais état
- ou
- trop petite pour votre famille

Vous devez remplir votre dossier  
avec un travailleur social.



Vous devez être propriétaire de votre caravane  
depuis au moins 1 an.

Vous devez habiter dans votre  
caravane depuis au moins 1 an.



L'état de la caravane est étudié par un contrôleur de la **Caf**.

Ce contrôle permet de savoir s'il est utile de changer votre caravane.

Le dossier est étudié par **une commission**.

**Une commission** est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



Le montant de l'aide est versé :

- au vendeur de la caravane.

Le montant maximum du prêt est de **8000 euros**.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

# Loisirs



Activités culturelles et sportives . . . . . page 39

BAFA - aide légale . . . . . page 41

BAFA/BAFD - aide locale . . . . . page 42

Notifications d'aides aux temps libres . . . . . page 45

Accueil de loisirs sans hébergement (**Alsh**) . . . page 48

Centres collectifs enfants . . . . . page 49

Vacances en famille . . . . . page 51

## Activités culturelles et sportives

Ces aides vous permettent de réduire vos dépenses pour inscrire vos enfants à des activités :

- culturelles et sportives.

Par exemple :

clubs de sports



cours de peinture, ...



Vos enfants doivent être âgés de 3 ans à 17 ans.

Vos enfants doivent être **à votre charge**.

**Avoir un enfant à charge**, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.



Vous devez déposer votre dossier à la **Caf**,  
entre le **16 septembre 2024** et le **31 décembre 2024**.

L'aide représente la moitié de vos dépenses d'inscription.

L'aide sera au maximum de **50 euros**.

Par exemple :

- vous devez payer **50 euros**,  
l'aide est de **25 euros**.
- vous devez payer **130 euros**,  
l'aide est de **50 euros maximum**.



Vous pouvez téléphoner à  
votre **technicien conseil d'action sociale**  
pour avoir un dossier.



Numéro de téléphone : **05 53 02 51 00**



## BAFA - aide légale

Cette aide est pour **toutes les personnes** qui :

- vivent en Dordogne
- passent le **BAFA**

Le **BAFA** est le :

**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**



Pour votre formation du **BAFA**, le montant de l'**aide légale** est de **200 euros**.



Tout le monde peut recevoir l'**aide légale**.

## BAFA/BAFD - aide locale

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire pour la formation du **BAFA/BAFD**.

Le **BAFD** est le :

**Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur**



Cette aide est pour :

- vous-même
- votre **enfant à charge**

**Avoir un enfant à charge**, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

Pour avoir l'aide à la formation du **BAFA** ou du **BAFD** vous devez :

- recevoir des prestations de la **Caf**
- remplir les **conditions générales**

**Les conditions générales** sont expliquées au début de ce livret (pages 6, 7, 8)

Pour recevoir ces aides,  
vous devez avoir fait les 3 stages de formation.  
Les organismes de stage doivent remplir **ce document**.



**BAFA : DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION  
SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION**

LCI CNAF n° 271-85 du 31/10/1995

N° allocataire :

Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA).

Dès confirmation de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (2<sup>e</sup> session de la formation théorique), la caisse d'Allocations familiales peut vous accorder une aide financière, quel que soit le montant de vos ressources.

Retournez-lui cette demande dûment complétée et signée dans le délai de **trois mois maximum** suivant votre inscription, après avoir fait remplir par les organismes compétents les trois attestations du verso.

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

La caisse d'Allocations familiales.

**Quel est votre état civil ?**

Votre nom \_\_\_\_\_ Votre prénom \_\_\_\_\_

Votre date de naissance .....

Votre n° de Sécurité Sociale .....

Votre n° allocataire si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations

Adresse de la caisse d'Allocations familiales qui verse ces prestations \_\_\_\_\_

**Quel est votre adresse ?**

(au moment de l'inscription en stage d'approfondissement ou de qualification)

Votre adresse complète \_\_\_\_\_

Code postal       Commune \_\_\_\_\_

**Quelle est votre situation actuelle ?**

- vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti...) .....
  - vous êtes en activité professionnelle .....
  - vous êtes sans activité professionnelle .....
  - vous êtes au chômage .....
  - vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion .....
  - vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (AFR) .....
  - autre situation : \_\_\_\_\_
- (militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant...)

**Déclaration sur l'honneur**

La loi rend possible d'amener à l'ivoire d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L. 554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme délégué de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L. 585-1 du Code de la Sécurité Sociale).

**Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.**

Le \_\_\_\_\_

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

**PIÈCE JUSTIFICATIVE**

N'oubliez pas de joindre à cette demande un relevé d'identité bancaire ou postal.

UNED - Édition 02/01 - INF. S. 914 n. 1 - Réviser l'année

Pour le **BAFA**, vous pouvez avoir une aide pour :

- le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> stage

## BAFA 1 : Session de formation générale - attestation de suivi

### A faire remplir par l'organisme de formation

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) \_\_\_\_\_

atteste que le demandeur désigné au recto a suivi la session de formation générale  
pour obtenir le BAFA

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  en internat  
 en externat  en continu  en discontinu

Code postal du lieu du stage [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° d'habilitation \_\_\_\_\_  
Tarif de la session \_\_\_\_\_ € Montant payé par le stagiaire \_\_\_\_\_ €

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature originale du représentant

Cachet de  
l'association

## BAFA 2 : Stage pratique : attestation de suivi

### A faire remplir par le responsable de stage

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisateur) \_\_\_\_\_

atteste que le demandeur désigné au recto a suivi son stage pratique  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  en centre de loisirs  en centre de vacances  
 autre, citez lequel \_\_\_\_\_

Code postal du lieu du stage [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Le stagiaire a-t-il bénéficié d'une indemnité de stage ? .....  OUI  NON  
Si oui, quel montant ? \_\_\_\_\_ €

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature originale du responsable de stage

Cachet de  
l'organisme

## BAFA 3 : Attestation d'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification

### A faire remplir par l'organisme de formation

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) \_\_\_\_\_

atteste que le demandeur désigné au recto est inscrit à la session

d'approfondissement  de qualification  
 en internat  en externat  en continu  en discontinu

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Code postal du lieu du stage [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° d'habilitation \_\_\_\_\_  
Tarif de la session \_\_\_\_\_ € Montant payé par le stagiaire \_\_\_\_\_ €

La session est-elle centrée sur l'accueil du jeune enfant ? .....  OUI  NON  
**Si vous bénéficiez d'une dispense, joignez la photocopie certifiée conforme du brevet ouvrant droit à la dispense.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du représentant

Cachet de  
l'association



Vous devez envoyer ce document à votre **Caf**.

# Notification d'aides aux temps libres



N° ALLOCATAIRE :  
Numéro allocataire

241

NOUS CONTACTER :

Nous écrire :  
CAF DORDOGNE  
50 Rue CLAUDE BERNARD  
24011 PERIGUEUX CEDEX  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Nom Prénom allocataire

Adresse Allocataire  
Code Postal Ville

Le Date du jour

Quotient familial : Quotient Familial  
Situation familiale : Situation Familial

## Civilité Allocataire,

Nous vous informons que vos droits sont ouverts pour les aides aux temps libres :

Pour l'enfant Nom / Prénom de l'enfant	né (e) le Date Naissance
ALSH – Scoutisme du 01/01/2024 au 31/12/2024	Aide€ par jour
Centre collectif enfant du 16/02/2024 au 03/11/2024	21 jour(s) Aide€ par jour

Pour l'aide Aide aux transports 100% des frais limités à 200€  
Nom / Prénom de l'enfant né(e) le Date de Naissance

Pour l'aide Vacances en famille du 01/02/2024 au 30/09/2024 Aide% des frais limités à Plafond €  
Nom / Prénom de l'enfant né (e) le Date Naissance

*Pour connaître les modalités d'utilisation, merci de consulter les notices explicatives sur le [caf.fr](http://caf.fr) dans la rubrique : Ma CAF / Vie Personnelle / Vacances Loisirs*

Conservez ce document car aucun duplicata ne sera délivré.

Vous recevez ce document au mois de **février 2024**.

Ce document est utile pour les aides de **l'année 2024**.

Vous devez le garder pendant toute **l'année 2024**.

Vous devez le présenter à **chaque inscription**  
de votre enfant.

Ce document vous permet de recevoir  
des **réductions financières**.

Pour avoir des informations sur les aides aux temps libres, allez sur le site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Cliquez ici  
Tapez 24

**Choisir ma Caf**

Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins et de personnaliser les contenus du site, la CAF vous propose d'indiquer votre code postal :

**Valider**

[J'indiquerai mon code postal une autre fois](#)

Cliquez  
sur Valider

**Choisir ma Caf**

Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins et de personnaliser les contenus du site, la CAF vous propose d'indiquer votre code postal :

**Valider**

[J'indiquerai mon code postal une autre fois](#)

Cliquez  
sur Ma Caf

caf.fr Allocations ▼ **Ma Caf** [Mon Compte](#)

Accueil Actualités Aides et démarches **Ma Caf** Le magazine Vie de Famille

**Caf de la Dordogne : vos actus !**



**Fil d'actualités**

# Cliquez sur Vie personnelle S'informer sur les aides

Toutes nos actualités

## Comment la Caf peut vous aider ?

En complément des aides communes à tous les départements, la Caf de la Dordogne vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au travers d'associations, de structures d'accueils etc.

### Vie personnelle

S'informer sur les aides

### Vie professionnelle

S'informer sur les aides

### Logement

S'informer sur les aides

### Handicap

S'informer sur les aides

### Accident de vie

S'informer sur les aides

## Je cherche un mode de garde pour mon enfant

Le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) répertorie les solutions de gardes existantes près de chez vous ou de votre lieu de travail.

Découvrir l'aide

## Les aides individuelles d'action sociale

Les conditions générales d'attribution des aides individuelles

Découvrir l'aide

## CLAS

Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** a pour objectif d'aider les jeunes à acquérir des méthodes, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.

Découvrir l'aide

## Vacances et loisirs

La Caf accorde aux familles allocataires aux ressources modestes, la prise en charge d'une partie des frais occasionnés pour l'accueil en ALSH et pour les séjours durant les vacances scolaires.

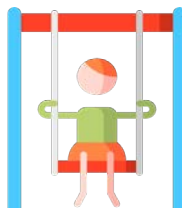
Découvrir l'aide

Cliquez sur  
Vacances et Loisirs  
Découvrir l'aide



## Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)

Votre enfant est accueilli en centre de loisirs les **mercredis** et les **jours de vacances scolaires**.



Le centre de loisirs doit être en Dordogne ou dans un département **limitrophe**.

**Limitrophe** veut dire : qui touche la Dordogne.

L'**Alsh** peut concerner le **scoutisme**.

Le **scoutisme** est une organisation qui propose des activités collectives dans la nature.

Le centre de loisirs vous donne votre facture.

L'aide de la **Caf** est déduite de la facture.



## Centres collectifs enfants (Colonies et camps de vacances)

La **Caf** vous propose de vous aider à payer le séjour de vos enfants en centre de vacances.

Les centres de vacances doivent être organisés par :

- La Ligue de l'Enseignement Dordogne



- Action vacances Jeunes 24



- Jeunesse Activités et Découvertes  
et Environnement



Chaque séjour doit durer **3 jours minimum**.

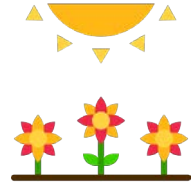
Vous devez présenter votre **notification d'aides aux temps libres** (page 46).

Les **21 jours** doivent être organisés comme cela :

**5 à 7 jours** pour les  
vacances d'hiver



les vacances  
de printemps



**3 à 14 jours** pour les vacances d'été



**5 à 7 jours** pour les vacances  
de la Toussaint



Le montant de l'aide est calculé suivant votre **QF**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**,  
le montant de l'aide sera plus élevé.



## Vacances en famille

La **Caf** vous propose de vous aider à payer votre séjour de vacances en famille.

Vous devez partir :

- en camping, **agr  ** par la **VACAF**
- en centre familial de vacances, **agr  ** par la **VACAF**



**Agr  ** veut dire autoris   par la **VACAF**.

La **VACAF** est un service qui fait le lien entre la **Caf** et les lieux de vacances.

Pour mieux connaitre la **VACAF**,

vous pouvez aller sur le site internet : **www.vacaf.org**



Votre s  jour doit durer :

- 2 nuits au minimum
- 7 nuits au maximum



Vous avez droit    1 s  jour dans l'ann  e **seulement pendant les vacances scolaires.**

Votre s  jour doit   tre entre :

le **17 f  vrier 2024** et le **31 ao  t 2024**.

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire de la **Caf** si vous faites un séjour :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances  
« **La Jaougue Soule** » à Biscarrosse.

Vous pouvez recevoir une **aide au transport** de la **Caf** si vous faites un séjour par la **VACAF** :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances  
« **La Jaougue Soule** » à Biscarrosse.

Vous pouvez téléphoner à votre **technicien conseil d'action sociale**.

Numéro de téléphone : **05.53.02.51.00**



L'aide est une réduction de prix de la facture pour votre séjour de vacances.

L'aide est calculée suivant votre **QF**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**, l'aide est plus élevée.

Cette aide est calculée sur un prix maximum de :

- **1000 euros** si vous vivez seul ou en couple, avec 2 enfants
- **1400 euros** si vous vivez seul ou en couple avec au moins 3 enfants.



# Caf de la Dordogne

50 rue Claude Bernard

24000 PÉRIGUEUX

Numéro de téléphone : 05 53 02 51 00



Ce document est rédigé et validé  
par l'atelier FALC de l'ESAT Osea  
de l'Apei Périgueux